

**SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015, à 19 h, à la salle du conseil, située au 21, montée des Chevreuils, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Églantine Leclerc Vénuti	Francine Chamberland
Micheline Bélec	Alain St-Amour
Denise Grenier	Thérèse St-Amour

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Membre absent :

La directrice générale et secrétaire-trésorière Ginette Ippersiel est aussi présente.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la séance ouverte à 19h00

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10175-2015**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE**

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal.



\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE****Résolution no : 10176-2015**  
**REGISTRE DES COMPTES À APPROUVER PAYABLE au 30 septembre 2015**

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter les comptes fournisseurs au 30 septembre 2015 tels que présentés au montant total de 87 941.10 \$

Chèques fournisseurs : C1500235 @ C1500257 = 25 452.41 \$

Paievements internet : L1500090 @ L1500098 = 16 187.79 \$

Paievements directs : P1500264 @ P1500289 = 20 793.54 \$

Chèque manuel :

Chèques salaires : D1500522 @ D1500595 = 25 507.36 \$

**Adoptée**

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10177-2015**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT – Fibre optique, remplacement de commutateurs et autres**

ATTENDU

Que, tel que recommandé par le comité de gérance de la fibre optique tenu le 31 octobre 2014 pour le remplacement de certains commutateurs;

ATTENDU

Que le paiement représente :

1. Achat des commutateurs = 1 853.22 \$

2. Frais de gestion (12 %) = 222.38 \$

3. Frais de déplacement du technicien informatique pour le projet = 18.10 \$

4. *Crédit pour les contributions reçues pour l'achat des commutateurs de Nominique, Rivière-Rouge et la Macaza (6 commutateurs x 500 \$ / chq = 3 000 \$); = (- 96.88 \$)*
5. *Crédit relativement au projet commutateurs = (-37.13 \$)*
6. *Ajustement de frais de gestion : (-4.46 \$)*
7. *Facturation complémentaire pour commutateurs 2015 = 86.87 \$*
8. *Facturation relativement à la fibre optique = 262.41 \$*

**EN CONSÉQUENCE**

*Il est proposé par Micheline Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement à la MRC d'Antoine Labelle, au montant de 2 304.51 \$, calculé sur la base des pourcentages déjà utilisés pour les répartitions à l'ensemble du réseau.*

*Ce montant sera réparti de la façon suivante :*

02-110-30-336-00 :	288.06 \$
02-130-30-336-00 :	864.19 \$
02-320-30-336-00 :	144.04 \$
02-330-30-336-00 :	144.04 \$
02-610-30-336-00 :	288.06 \$
02-702-20-336-00 :	288.06 \$
02-702-30-336-00 :	288.06 \$

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10178-2015**  
**RÉAMÉNAGEMENT DES POSTES BUDGÉTAIRES**

*Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le réaménagement des postes budgétaires présenté par la directrice générale afin d'être conforme au manuel de la présentation de l'information financière municipale proposé par le M.A.M.O.T.*

		<i>DT</i>	<i>CT</i>
Assurances élus	02-110-40-423-00	1 099,00 \$	
Quote-part Cour municipale	02-120-80-951-00	100,00 \$	
Téléphone administration	02-130-30-331-00	765,00 \$	
Licence iWEB (courriels antidote)	02-130-30-337-00	350,00 \$	
Frais de congrès adm.	02-130-30-346-00	13,00 \$	
Frais juridique	02-130-40-412-00	2 000,00 \$	
Support technique CIB	02-130-40-414-00	201,00 \$	
MMQ adhésion MÉDIAL	02-130-40-429-00	119,00 \$	
Services technicien en informatique	02-130-40-414-02	200,00 \$	
Entr. & rép. bât. & terrain	02-130-50-522-00	600,00 \$	
Électricité administration	02-130-60-681-00	2 000,00 \$	
Avis public offre d'emploi	02-160-30-341-00	504,00 \$	
Distribution locale journal municipal	02-190-30-340-00	92,00 \$	
Frais de déplacement directeur	02-220-10-310-00	100,00 \$	
Serv. pagettes & temps d'ondes dir. inc.	02-220-10-339-01	575,00 \$	
Entente communication	02-220-10-339-02	15,00 \$	
Salaire chef - interventions	02-220-10-442-01	600,00 \$	
Pièces & acc. dir. incendie	02-220-10-640-00	200,00 \$	
Bateau Zeppelin & remorque	02-220-10-729-00	1 065,00 \$	
Salaires pompiers alerte	02-220-11-141-51	2 500,00 \$	
Assurance-vie et accident	02-220-40-423-01	275,00 \$	
Sorties pompiers LDÉ & Kiamika	02-220-40-442-00	3 000,00 \$	
Location véhicules (entente SSIRK)	02-220-50-515-00	2 000,00 \$	
Déchets de démolition	02-230-40-419-00	3 197,00 \$	
Appl. règl. chiens/chats patrouille	02-290-40-419-01	1 200,00 \$	
Frais de déplacement travaux publics	02-320-30-310-00	300,00 \$	
Frais de transport travaux publics	02-320-30-322-00	200,00 \$	
Inspection véhicules SAAQ	02-320-40-453-00	77,00 \$	
Formation travaux publics	02-320-40-454-00	150,00 \$	
Entretien annuel mach. & équip. trav. publ.	02-320-50-526-01	372,00 \$	
Huile filtre graisse entr. véhicules	02-320-60-632-00	500,00 \$	
Article de nettoyage garage	02-320-60-660-00	50,00 \$	
Fournitures de bureau	02-320-60-670-00	60,00 \$	

Location machinerie réserve sel/sable	02-330-50-516-00	260,00 \$	
Entr. & rép. Ford 98 enl. neige	02-330-50-525-01	4 000,00 \$	
Entr. & rép. camion Freight. 2003	02-330-50-525-03	700,00 \$	
Entretien halte routière	02-355-50-498-00	40,00 \$	
Collecte matières résiduelles	02-451-10-951-00	167,00 \$	
Salaire lavage bateau	02-470-10-141-30	170,00 \$	
RRQ lavage bateau	02-470-20-222-00	123,00 \$	
Ass. lavage bateau	02-470-20-232-00	4,00 \$	
FSS lavage bateau	02-470-20-242-00	7,00 \$	
CSST lavage bateau	02-470-20-252-00	3,00 \$	
RQAP lavage bateau	02-470-20-262-00	8,00 \$	
Entr. & rép. poste lavage	02-470-50-522-00	207,00 \$	
Services juridiques urbanisme	02-610-40-412-00	6 000,00 \$	
Support technique CIB	02-610-40-414-00	272,00 \$	
Assurances urbanisme	02-610-40-423-00	489,00 \$	
Pièces & acc. publicité	02-621-60-640-00	2 800,00 \$	
Entr. & rép. bât. & terrains Croix	02-622-50-522-00	2 163,00 \$	
Téléphone chalet des loisirs	02-701-20-331-00	910,00 \$	
Téléphone Robert St-Jean	02-701-20-331-01	652,00 \$	
Électricité chalet des loisirs	02-701-20-681-00	628,00 \$	
Assurances loisirs	02-701-30-423-00	534,00 \$	
Services organisation événements	02-701-70-447-00	4 736,00 \$	
Subventions autres organismes	02-701-90-970-00	1 600,00 \$	
Services professionnels Centre multimédia	02-702-20-410-00	700,00 \$	
Services technicien informatique	02-702-20-414-02	900,00 \$	
Soutien au dével. & collections CRSBP	02-702-30-494-00	5,00 \$	
Entr. & rép. bâtiment biblio	02-702-30-522-00	72,00 \$	52 629,00 \$
<i>Achat bacs bruns</i>	<i>02-455-00-951-02</i>	<i>7 909,00 \$</i>	
<i>Frais de financement Complexe mun.</i>	<i>02-921-00-842-01</i>	<i>44 720,00 \$</i>	

#### Adoptée

\*\*\*\*\*

#### Résolution no : 10179-2015

#### AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat du projecteur salle du conseil

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la dépense chez Bélanger Électronique pour l'achat d'un projecteur à la salle du conseil du nouveau complexe municipal :

- Projecteur Infocus HD / IN21128HDA / 3500 lumens / réseau : 1 069.99 \$ + 0.80 \$ écofrais
- Adaptateur Infocus USB pour sans-fil : 49.99 \$
- Support universel Infocus pour plafond : 199.99 \$

Les travaux sont effectués au tarif horaire de 60 \$ pour le câblage et 72 \$ pour le perçage.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-110-60-640-00.

#### Adoptée

\*\*\*\*\*

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### Résolution no : 10180-2015

#### PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE – Formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique

ATTENDU

Que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU

Que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU Qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU Que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU Que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU Que la municipalité de Chute-Saint-Philippe désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU Que la municipalité de Chute-Saint-Philippe prévoit la formation de 4 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU Que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Alain St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10181-2015**  
**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – Directeur du Service Incendie Rivière-Kiamika**

ATTENDU Que le contrat de travail du directeur du Service de sécurité incendie rivière Kiamika (SSIRK) est échu depuis le 31 décembre 2014;

ATTENDU L'offre étudiée au comité incendie le 30 septembre dernier concernant le renouvellement de contrat du directeur du Service Incendie Rivière Kiamika;

ATTENDU Que le comité recommande aux membres du conseil d'accepter l'offre telle que présentée et déposée aux taux arrondis, c'est-à-dire :

Directeur incendie	Augmentation %	Augmentation \$	Salaires annuel	Plus inflation Convention LDÉ
2015	7 %	4 061 \$	52 261 \$	2.5 %
2016	7 %	4 359 \$	63 620 \$	3.0 %
2017	7 %	4 680 \$	68 300 \$	Négociation C.C

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Francine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de suivre la recommandation du comité incendie et d'accepter la proposition au renouvellement de contrat du directeur incendie, telle que présentée lors du comité incendie du 30 septembre 2015.

Ce coût est partagé au pourcentage établi annuellement aux parties à l'entente intermunicipale SSIRK.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**HYGIÈNE DU MILIEU**  
**Résolution no : 10182-2015**  
**TRANSFERT DU SURPLUS AFFECTÉ au remboursement des bacs bruns**

ATTENDU Que la municipalité a établi une taxe de services de 20.00 \$ pour l'achat des bacs bruns, lors de sa taxation 2015;

ATTENDU *Que la RIDL avait un surplus affecté à l'achat des bacs bruns;*

ATTENDU *Que la subvention reçue du PTMOBC a réussi à couvrir la différence pour l'achat des bacs bruns;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de créer un surplus affecté au remboursement des bacs bruns aux contribuables, qui pourra être crédité au compte de taxe 2016.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10183-2015**  
**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE – année 2016**

ATTENDU *Que la municipalité a adhéré le 1<sup>er</sup> janvier 2000 à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre;*

ATTENDU *Que la Régie demande, en tant que membre, d'adopter par résolution le budget pour l'année 2016;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Alain St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le budget de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'année 2016 tel que présenté par le directeur général de cette régie.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

\*\*\*\*\*

**TRANSPORT**

**Résolution no : 10184-2015**  
**ADJUDICATION DE CONTRAT – Location de pelle pour réserve sel et sable, saison 2015-2016**

ATTENDU *Que la municipalité est allée en appel d'offres pour la location de pelle en vue de la préparation de la réserve de sel/sable pour l'année 2015-2016;*

ATTENDU *Qu'un seul entrepreneur a soumissionné;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat à Excavation Yves Guénette S.E.N.C., pour le mélange de la réserve de sable 2015-2016 au prix forfaitaire de 3735.54 \$ incluant les taxes.*

*Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-330-50-516-00.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10185-2015**  
**AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation « Dénéigement, travailler de façon sécuritaire »**

*Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les trois employés aux travaux publics à assister à la formation «Dénéigement, travailler de façon sécuritaire », qui se tiendra à Lac-des-Îles le 10 novembre. De payer les frais d'inscription au coût approximatif de 132.00 \$ plus taxes par employé, et de rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.*

*Un montant est disponible à cet effet aux postes budgétaires 02-310-30-310-00 et 02-320-40-454-00.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

## **URBANISME**

### **Résolution no : 10186-2015**

#### **DÉROGATION MINEURE no DRL150126 – 38, chemin du Soleil-Levant Matricule 0576 54 6070**

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la reconstruction de fondations pour le bâtiment principal dérogoire à l'intérieur de la bande de protection riveraine:

Donc, permettre de déroger au règlement 139, article 18.11 a) (Construction de fondations pour un bâtiment principal dérogoire) en reconstruisant une nouvelle fondation à l'intérieur de la bande de protection riveraine de 15.00 mètres prescrits par l'arpenteur géomètre, soit à 5.67 mètres pour la véranda et à 7.98 mètres pour la fondation et ainsi autoriser un empiètement de 9.33 mètres pour la véranda et un empiètement de 7.02 mètres pour la fondation, le tout, à l'intérieur de cette bande riveraine.

La demande de dérogation mineure, plan de localisation ainsi que les photos ont été jointes au dossier pour analyse de la demande par le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU).

- Attendu que le bâtiment a été érigé avec fondation vers les années 1970 et que la municipalité n'avait aucune disposition réglementaire à cette époque;
- Attendu que le bâtiment a déjà une fondation à l'intérieur de la bande de protection riveraine;
- Attendu que la fondation actuelle présente des dommages importants et que la municipalité ne pourrait interdire sa réparation compte tenu des dangers que peut comporter une fondation endommagée;
- Attendu qu'il n'y aura aucune augmentation de l'empiètement au sol du bâtiment, puisque la nouvelle fondation sera exactement au même endroit et selon les mêmes dimensions représentées sur le certificat de localisation;
- Attendu que le refus de cette demande pourrait causer un préjudice sérieux au propriétaire, puisque le déplacement du bâtiment serait fastidieux vu la topographie du terrain très en pente;

#### **Recommandation du CCU**

En conséquence, le CCU recommande unanimement au conseil municipal de Chute-Saint-Philippe **d'accepter** la dérogation mineure #DRL150126 telle que présentée, soit de permettre de déroger à l'article 18.11 a) (Construction de fondations pour un bâtiment principal dérogoire) du règlement 139 relatif au zonage en reconstruisant une nouvelle fondation à l'intérieur de la bande de protection riveraine de 15.00 mètres prescrite par l'arpenteur géomètre, soit à 5.67 mètres pour la véranda et à 7.98 mètres pour la fondation et ainsi autoriser un empiètement de 9.33 mètres pour la véranda et un empiètement de 7.02 mètres pour la fondation, le tout, à l'intérieur de cette bande riveraine. Tel que représenté sur le certificat de localisation numéro de minute 1623 préparé par l'arpenteur géomètre Gabriel Lapointe en date du 16 septembre 2015.

#### **⚡ TOUTE PERSONNE AYANT UN INTÉRÊT PEUT SE FAIRE ENTENDRE**

- **Aucune intervention**

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Alain St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de suivre les recommandations du CCU et **d'accepter** la dérogation mineure numéro DRL150126 demandée pour le 38, chemin du Soleil-Levant, matricule 0576 54 6070, telle que décrite ci-dessus.

#### **Adoptée**

\*\*\*\*\*

### **Résolution no : 10187-2015**

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT– Services professionnels, démolition au 8, chemin du Soleil-Levant**

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 1 353.84 \$ à Dunton Rainville pour services professionnels rendu dans le dossier 71885.

#### **Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10188-2015**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – Services professionnels, Avis juridique sur permis de lotissement**

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement provisoire au montant de 623.72 \$ à Dunton Rainville pour services professionnels rendu dans le dossier 74694.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10189-2015**

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR INSTALLATION DE BORNES SÈCHES**

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'officier en urbanisme et environnement, à déposer une demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à la MRC d'Antoine-Labelle, pour autoriser l'installation de prises d'eau sèches, sur le territoire de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.

De plus, il est autorisé à signer les documents relatifs à cette demande, pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10190-2015**

**AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation Émission des permis, certificats ou attestation avec l'inventaire des règles à respecter**

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, à assister à la formation «Émission des permis, certificats ou attestation avec l'inventaire des règles à respecter», qui se tiendra à Saint-Jérôme le 3 novembre. De payer les frais d'inscription au coût de 270.00 \$ plus taxes, et de rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Un montant est disponible à cet effet aux postes budgétaires 02-610-30-310-00 et 02-610-40-454-00.

✚ Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour le déplacement

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10191-2015**

**AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation pour les méthodologies et techniques d'inspection des bâtiments**

Il est proposé par Thérèse St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, à assister à la formation «Formation pour les méthodologies et techniques d'inspection des bâtiments», qui se tiendra à St-Jérôme les 17-18 et 19 novembre. De payer les frais d'inscription au coût de 709.00 \$ plus taxes, et de rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Un montant est disponible à cet effet aux postes budgétaires 02-610-30-310-00 et 02-610-40-454-00.

✚ Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour le déplacement

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10192-2015**

**ACCEPTATION DU PLAN PROJET DE LOTISSEMENT – Ptie du lot 15, Rang sud-est, Rivière Kiamika, Canton Rochon**

Les membres du conseil ont pris connaissance du plan d'un projet de lotissement 8848-G # minute 11283 produit par Denis Robidoux, arpenteur – géomètre (matricule 2174) concernant la subdivision de 3 terrains et d'une rue sur une partie du lot 30 du rang 5 dans le canton de Rochon à l'intérieur de la circonscription foncière de Labelle, Subdivision sur une partie de la propriété située au 7, chemin Val-des-Cèdres – matricule 0267 03 5431, tel qu'exigé par le règlement 137, article 4.2.2.2 et ses amendements concernant les conditions d'émission du permis de lotissement de la municipalité de Chute-Saint-Philippe.

Le tout a été étudié par le CCU le 23 septembre 2015 et ce dernier recommande son acceptation par le conseil municipal tel que présenté sur le plan projet de lotissement.

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter pour dépôt le projet de lotissement produit par Denis Robidoux A-G plan numéro de minute 8848-G tel que présenté par l'officier en urbanisme et environnement.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

## **LOISIRS ET CULTURE**

### **Résolution no : 10193-2015**

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention Maison de la Famille pour camp de jour 2015**

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 9 000.00 \$ à la Maison de la famille pour les activités du camp de jour 2015.

Cette dépense est affectée au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

### **Résolution no : 10194-2015**

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention Maison de la Famille pour dépouillement de l'arbre de Noël**

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 1 500.00 \$ à la Maison de la famille pour le dépouillement de l'arbre de Noël 2015.

Cette dépense est affectée au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

### **Résolution no : 10195-2015**

#### **DEPÔT COMPTE ÉVÈNEMENTIEL – Profit du can'O'bstacle**

Il est proposé par Thérèse St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, de déposer le montant de 350.00 \$ provenant des profits générés lors du can'O'bstacle dans le cadre de l'évènement du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.

Ce revenu est affecté au compte 01-234-71-000.

En décembre de chaque année, l'excédent des revenus ou dépenses de l'année en évènements sera affecté à : « Excédent de fonctionnement affecté », soit le 59-131-22, surplus affecté spécifique aux évènements.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

## **IMMOBILISATION**

### **Résolution no : 10196-2015**

#### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT 263-2014 – Concordance et courte échéance**

ATTENDU

Que conformément au règlement d'emprunt numéro 263-2014, la Municipalité de Chute-Saint-Philippe souhaite emprunter par billet un montant total de 768 600 \$;

ATTENDU

Qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;



*QU'un emprunt par billet au montant de 768 600 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 263-2014 soit réalisé;*

*QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;*

*QUE les billets soient datés du 20 octobre 2015;*

*QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;*

*QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :*

2016.	29 800 \$
2017.	30 500 \$
2018.	31 400 \$
2019.	32 200 \$
2020.	33 000 \$ (à payer en 2020)
2020.	611 700 \$ (à renouveler)

*QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Chute-Saint-Philippe émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 octobre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 263-2014, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10197-2015**

**ADJUDICATION – Emprunt en vertu du règlement # 263-2014**

*Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents,*

*QUE la Municipalité de Chute-Saint-Philippe accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides pour son emprunt du 20 octobre 2015 au montant de 768 600 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 263-2014, au prix de 100.00 \$. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :*

29 800 \$	2,77000 %	20 octobre 2016
30 500 \$	2,77000 %	20 octobre 2017
31 400 \$	2,77000 %	20 octobre 2018
32 200 \$	2,77000 %	20 octobre 2019
644 700 \$	2,77000 %	20 octobre 2020

*QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10198-2015**

**REMBOURSEMENT DU PRÊT TEMPORAIRE ET INTÉRÊTS – Complexe municipal**

*Il est proposé par Alain St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de rembourser le prêt temporaire sous forme de marge de crédit, ainsi que les intérêts au Centre financier les Hautes sur réception du montant du règlement d'emprunt 263-2014.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10199-2015**

**AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat de porte caserne C-5**

*Il est proposé par Denise Grenier*

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la dépense au montant de 2 390.33 \$, taxes incluses, pour l'achat d'une porte à la caserne C-5.

Cette dépense est affectée au poste budgétaire 23-030-30-711.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10200-2015**  
**ADJUDICATION DE CONTRAT – Travaux caserne C-5**

**ATTENDU** Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe a demandé des appels d'offres sur invitation, conformément à l'article 936 du Code municipal, auprès de trois soumissionnaires pour les travaux à la caserne C-5;

**ATTENDU** Que nous avons reçu deux soumissions pour l'appel d'offres relatif au projet en titre;

**ATTENDU** Qu'après analyse des soumissions, les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (avec taxes)			Conforme
	Avant taxe	TPS	TVQ	
Construction Pauzé & Fils	20 400.00 \$	1 020.00 \$	2 034.90 \$	Oui
Services Techniques I.R. inc.	14 750.00 \$	737.50 \$	1 471.31 \$	Oui

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Micheline Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adjuger le contrat en faveur de « Services Techniques I.R. inc. » au montant de 16 958.81 \$ incluant les taxes, pour les travaux d'amélioration à la caserne C-5.

Les travaux doivent être effectués avant le 31 décembre 2015.

Une preuve d'assurance doit être déposée avant le début des travaux.

Cette dépense sera affectée au poste budgétaire 23-030-30-711.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10201-2015**  
**AUTORISATION DE DÉPENSE – Mise en demeure, problème d'écoulement d'eau**

Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de mandater la firme Dunton Rainville pour l'envoi d'une mise en demeure à WSP Canada inc. dans le cadre des travaux d'agrandissement, concernant le problème d'écoulement d'eau dû au fait que le bâtiment est inférieur au terrain.

Cette dépense est affectée au poste budgétaire 02-130-40-412-00.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10202-2015**  
**PROGRAMME TECQ 2014-2018 - Demande d'approbation des travaux**

**ATTENDU** Que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU** Que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Micheline Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.*

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION**

\*\*\*\*\*

**PROJET DE RÈGLEMENT**

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENT**

\*\*\*\*\*

**VARIA**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début : 19h30  
Fin : 19h49

Personnes présentes : 11

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10203-2015**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE**

*Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 13 octobre 2015 tel que rédigé par la directrice générale.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

*L'ordre du jour étant épuisé*

**Résolution no : 10204-2015**

**FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE**

*Il est proposé par Thérèse St-Amour*

*Et résolu à l'unanimité de clore la séance*

***Adoptée***

*Il est 19h57*

---

*Normand St-Amour, maire*

---

*Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière*

- *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté séance tenante, le 13 octobre 2015 par la résolution # 10203-2015*